CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM696 **Valable du 12/01/2022 au 11/01/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/2006
Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Dénomination sociale : TP PINEAU

330 ALLEE PIECE BEURRE
ZONE ANJOU ACTIPARC
49160 LONGUE-JUMELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONGUÉ 489465286

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 489 465 286 00024
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 67013711

Assurance Responsabilité travaux :
MMA IARD 0000010357184804

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MMA IARD 0000010357184804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 41 52 74 67 **Fax :** 02 41 38 77 80
Portable : 06 08 16 56 97
Responsabilité légale : PINEAU JEREMIE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : VEILLE BASTIEN

Site internet : http://www.tp-pineau.com
E-mail : compta@tp-pineau.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	25	EFF3	3 902 874	CA6
Dans l'activité	15	EFF2	1 979 666	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 01/10/2025	12/01/2022	11/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 19/02/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025